Image not found or type unknown

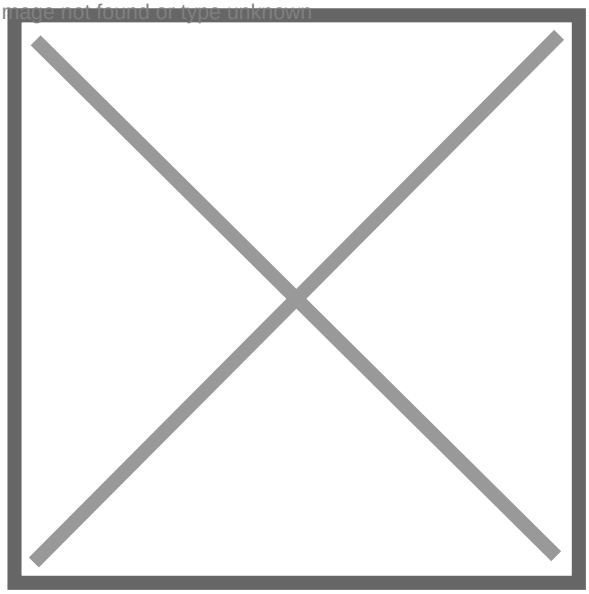

Suspension de la pension alimentaire

Par **pouicpouic**, le **27/05/2010** à **14:55**

Bonjour,
Mon concubin et moi-même sommes séparés. Le JAF a ordonné qu'il me verse une pension alimentaire car j'ai la garde de notre enfant. Mon ex concubin a des revenus inférieurs aux miens et nous n'avons pas encore vendu la maison dont nous sommes propriétaires. En attendant cette vente (qui ne serait tarder), je voulais lui proposer de ne payer la pension que lorsque sa situation financière le lui permettrait (en donnant toutefois une date limite). Est-ce possible ? Je ne voudrais pas avoir des ennuis par rapport au jugement que j'enfrains. Dois-je lui en parler oralement ou puis-je le faire par écrit ? Dois-je d'abord en parler à mon avocat ? Merci pour vos réponses. Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés